

*L'an deux mille vingt trois, le quatre février à 09 heures 15, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 janvier 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 25*

*Nombre de votants : 38*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Thierry GRANTURCO, pouvoir à François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN , Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST , Guillaume CAPARD, pouvoir à Véronique BOURNE , Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON , Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, François HORENT, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL , Fabienne LOUIS, pouvoir à David MULLER , Patricia NOGUET, pouvoir à Patrice ROBERT , Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE , Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D020\_040223**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL « TERRITOIRE DURABLE 2030 »**  
**TRAME VERTE, BLEUE, NOIRE**  
**Passation d'un avenant n°1 au marché de service selon la procédure adaptée**  
**Autorisation**

Dans le cadre de l'AMI régional « Territoire Durable 2030 » pour lequel elle est lauréate, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a, par délibération du 19 novembre 2021, autorisé la passation du marché de prestations intellectuelles selon la procédure adaptée pour élaborer la trame verte, bleue et noire de son territoire, outil d'aménagement du territoire au service de la biodiversité (marché n°2021-16). C'est l'offre présentée par le bureau d'étude BIOTOPE SAS, et son sous-traitant DARK SKY LAB, qui a été sélectionnée pour un montant de 84 145 € HT.

Dans le cadre de l'élaboration de cette étude, la Communauté de Communes souhaite préciser l'identification de la pollution lumineuse sur son territoire à la suite de la mise en place de mesures d'extinction de l'éclairage public prises par plusieurs communes de son territoire. L'objectif est d'identifier l'effet de ces mesures sur la pollution lumineuse à l'échelle intercommunale et préciser l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, notamment en cœur de nuit.

Une seconde modélisation de la pollution lumineuse doit donc être réalisée par DARK SKY LAB, qui nécessite un avenant n°1 au marché. Le coût de cette prestation complémentaire s'élève à 1 360 € HT et engendre une augmentation du montant initial du marché de 1,62 %.

Après avis favorable du Bureau des maires en date du 20/01/2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché susvisé d'un montant de 1 360 € HT (mille trois cent soixante euros hors taxes) ;
- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** la passation d'un avenant n°1 au marché susvisé d'un montant de 1 360€ HT (mille trois cent soixante euros hors taxes) ;

**HABILITE** le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Philippe AUGIER**  
Président

**David REVERT**  
Secrétaire de séance

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bols | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

